



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4440

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Cluster Lumière pour son programme d'actions 2014

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pallega, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4440**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Cluster Lumière pour son programme d'actions 2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Cluster Lumière, association loi 1901 qui compte plus de 150 adhérents, a été créée en mai 2008 à Lyon à l'initiative de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL), de Philips France, du Comptoir lyonnais d'électricité (SONEPAR), de l'Ecole nationale des travaux publics d'Etat (ENTPE) et de CDO (organisateur du salon Lumiville).

Le Cluster Lumière est l'unique cluster en France qui se positionne sur la filière de l'éclairage. Il a pour objet de réunir et fédérer les compétences et savoir-faire locaux et régionaux dans ce domaine et de les diffuser à une échelle nationale. Il compte parmi ses membres des métiers très différents : fabricants de modules d'éclairage, des bureaux d'études, des concepteurs éclairagistes, des maîtres d'œuvre, des installateurs, des distributeurs, s'impliquant dans le développement urbain (édifices, voirie, éclairage public, signalétique, etc.), dans le développement commercial et dans le développement immobilier de bureaux.

a) - Objectifs

La filière de l'éclairage traverse depuis quelques années une rupture technologique majeure, avec l'apparition de l'éclairage électronique et l'utilisation, en particulier, des diodes électroluminescentes (LED). L'intégration de ces nouveaux composants de l'éclairage introduit la notion de pilotage de l'énergie permettant de procéder à des économies d'énergie substantielles.

Dans le cadre de sa politique de soutien au développement économique des entreprises cleantech, la Communauté urbaine de Lyon souhaite soutenir le programme d'actions 2014 du cluster Lumière car :

- il constitue un véritable moteur de développement économique et industriel local et régional pour les entreprises de la filière "éclairage",
- il représente le centre de référence national de l'éclairage en matière d'innovation, de technologie, de compétences et d'industrialisation,
- il fédère les acteurs de la filière "éclairage" autour de projets d'innovation, de recherche et développement et de démonstration qui permettent de reconsidérer la notion d'éclairage.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013

Par délibération n° 2013-3927 du Conseil du 27 mai 2013, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit du Cluster Lumière dans le cadre de son programme d'actions 2013. Fin 2013, le cluster compte 155 adhérents.

Le plan d'actions 2013 s'est traduit par :

- l'animation de 12 réunions groupes projets collaboratifs marché/innovation favorisant l'émergence et la détection de nouveaux projets,
- l'animation du comité recherche et développement LED, l'accompagnement des entreprises à la caractérisation et à l'expertise, notamment à travers PISEO, l'organisation de 8 ateliers techniques ainsi que l'organisation d'une soirée innovation,

- l'approfondissement du travail de construction du projet de Technopôle de la Lumière : définition d'une feuille de route scientifique, sensibilisation des partenaires et ébauche du travail sur le modèle économique,
- la diffusion de 10 newsletters (sous une nouvelle présentation), de 18 flash info et génération LED (veille technique et économique), l'organisation de 3 soirées du cluster et l'enrichissement du site internet (référencement, inscription en ligne, etc.),
- la participation au salon Lumiville au forum LED ainsi qu'au village des partenaires de la Fête des Lumières,
- la promotion à l'international du cluster (construction du réseau, accueil de délégations étrangères, interclustering) et l'accompagnement des entreprises (missions collectives sur des salons, veille marché, soutien à la prospection et à l'implantation via le "club export").

c) - Bilan

Les actions conduites en 2013 par le cluster Lumière affichent un bilan satisfaisant compte tenu des prévisions initiales :

- animation des groupes projets collaboratifs marché/innovation,
- soutien à l'innovation technologique,
- approfondissement du travail de structuration du projet de Technopôle de la Lumière,
- la mise en réseau et le développement commercial des entreprises (veille, lettres d'informations, référencement),
- la promotion du cluster au niveau national (par exemple le forum LED, le développement de la communication presse et média).

Les missions de montage de projets collaboratifs de recherche et développement et de démonstration, l'accompagnement des petites et moyennes entreprises (PME) vers l'innovation et l'échange de bonnes pratiques permettent de mobiliser les facteurs principaux de la compétitivité, de générer de la croissance et des emplois dans l'agglomération et d'améliorer le rayonnement de la filière Rhône-Alpes en France et en Europe.

d) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel

Le programme d'actions pour 2014 s'inscrit dans la continuité par rapport aux actions conduites en 2013. Il portera, notamment, sur :

- la mise en réseau et le développement commercial des entreprises : la diffusion prévue de 10 lettres d'informations sous un nouveau format, de 18 flash info et génération LED (veille technique et économique), l'organisation de 3 soirées du cluster et l'enrichissement de la version française du site internet (référencement, inscription et paiement en ligne, etc.),
- la participation du cluster à des événements nationaux et internationaux tels que le salon CAPURBA en mai 2014, le Forum LED en novembre 2014, le Village des partenaires de la Fête des Lumières et la convention d'affaires "Light festival forum" en décembre 2014 ou encore le Congrès du "Centenaire de la commission internationale de l'éclairage". Le cluster lancera également des actions de communication et presse autour de ces événements,
- le développement international : la promotion à l'international du cluster (construction du réseau, accueil de délégations étrangères, interclustering) à travers, notamment, une mission collective sur le Congrès des architectes de Durban (Afrique du Sud) ainsi que l'accompagnement des entreprises (missions collectives sur des salons, veille marché, soutien à la prospection et à l'implantation via le "club export"),
- l'appui à l'innovation technologique : l'animation du programme "recherche et innovation" à travers des groupes de travail, l'accompagnement des demandes de caractérisation et d'expertise en s'appuyant, notamment, sur l'offre de service de PISEO, l'organisation d'événements techniques (demi-journées thématiques, conférences, journées d'échanges) sur les thématiques "design des lumières", "capteurs et détecteurs : état de l'art et perspective de la technologie", "compatibilité électromagnétique des systèmes d'éclairage", "éco-conception des éclairages LED", etc.,
- le développement de l'innovation par les usages ayant pour objectif de fédérer les adhérents afin de proposer une offre globale d'éclairage efficient via l'animation de 3 réunions de travail,
- le développement de la performance industrielle, des démarches qualité et environnement en s'appuyant, notamment, sur le plan PME de la Région Rhône-Alpes et via l'organisation de 2 journées inter-métiers pour faire naître des interactions entre les industriels et les laboratoires,

- le développement des compétences et du dialogue social : organiser des conférences de promotion des formations de l'Institut national des sciences appliquées (INSA), de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) et de l'Association française de l'éclairage (AFE), ou encore le renforcement de la rubrique bourse d'emploi sur le site internet.

Le budget prévisionnel du Cluster Lumière pour l'année 2014 est présenté ci-dessous :

Charges prévisionnelles	Montant (en €)	Ressources prévisionnelles	Montant (en €)
Programmes d'actions		Communauté urbaine de Lyon	50 000
projet collaboratif et innovation	92 200	Conseil régional	255 058
événementiel	54 700	Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon + membres fondateurs	232 000
communication cluster	71 800	produits du cluster (cotisations, missions export, plateforme grappe)	171 982
actions internationales	93 340		
Structure permanente			
charges de personnel	205 000		
participation industriels	162 000		
frais de fonctionnement	25 000		
taxes et impôts	5 000		
Total charges	709 040	Total ressources	709 040

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Cluster Lumière dans le cadre de son programme d'actions 2014, montant identique à celui attribué en 2013 ;

Vu le dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 50 000 € au profit de l'association Cluster Lumière dans le cadre de son programme d'actions 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Cluster Lumière définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° 0P02O1576.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.